

# FORMATION CACES R390

Avec ou sans télécommande  
Recyclage

**Déroulement général :** Théorie – Pratique – Test

**Public :** Toute personne débutante ou expérimentée appelée à conduire une grue auxiliaire de chargement.

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.



## Réglementation en vigueur :

**Article R4323-55 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008**

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

**Article R4323-56 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008**

« La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale. »

### Objectifs de la formation :

- Rappels sur la Réglementation et la recommandation R390
- Rappels relatifs aux conditions d'utilisation d'une grue auxiliaire de chargement
- Mise à jour des évolutions techniques et réglementaires
- Réappropriation des bonnes pratiques de la conduite en sécurité de l'engin

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques à l'aide d'un vidéo projecteur
- Travaux pratiques de conduite de grue auxiliaire de chargement
- Travaux pratiques de conduite de pont roulant
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel R390 réalisé par un testeur habilité



## **PLAN DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE**

### **1. DEFINITIONS ET LEGISLATION**

- Présentation de la Recommandation et des différentes législations
- Présentation des différentes catégories
- Les hiérarchies, les acteurs internes et externes

### **2. LES CONDITIONS REGLEMENTAIRES**

- Etude des risques
- Les accidents
- Les pénalités liées à la conduite d'une grue auxiliaire de chargement

### **3. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**

- Mesures de protection individuelles
- Mesures de protection collectives

### **4. LA PRISE DE POSTE**

- La connaissance des matériels
- Les contrôles formels
- Les contrôles visuels
- Les manuels d'utilisation

### **5. LE CHOIX DES ELINGUES**

- Les différents types d'élingues



## **6. UTILISATION DU MATERIEL**

- La prise en main des commandes
- Les consignes générales
- Les différentes règles de manipulations
- Les différentes méthodes d'applications liées au travail (positionnement, chargement, déchargement, levage...)
- les différents éléments mécaniques de base
- Les opérations d'entretien courant et de vérifications
- La signalisation liée à l'utilisation de la grue
- Les performances techniques
- Les plaques de charge

## **7. LES RISQUES**

- Les espaces de sécurité
- Les étiquetages de sécurité
- Les évolutions de sécurité
- Les règles de prudence pour soi-même
- Les règles de prudence pour les autres
- Les risques associés aux lignes et canalisations électriques



## **8. MODULE PRATIQUE**

- Vérification de l'adéquation de la GA avec l'opération de manutention envisagée
- Contrôle visuel de l'état de la grue
- Positionnement du véhicule
- Balisage de la zone
- Calage et mise en place des stabilisateurs
- Vérification de l'horizontalité
- Réalisation des manœuvres de positionnement avec souplesse et précision
- Elingage des charges
- Utilisations des différents dispositifs porte-charge
- Réaliser les différents mouvements décomposés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Réaliser les différents mouvements synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise et pose de la charge en un endroit précis non visible en respectant les Gestes de commandement et de communication
- Réalisation des manœuvres de levage avec souplesse et précision
- Mise de la grue en position transport avant chaque déplacement
- Repérage des anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Réalisation des opérations de maintenance de premier niveau

## **9. TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES**

- Evaluation des acquis par un formateur spécialisé

### **Validation de la formation :**

A l'issue de la formation, notre organisme délivrera à chaque candidat une attestation de formation. Le candidat ayant réussi les tests théoriques et pratiques obtiendra son CACES.

Le CACES Grue auxiliaire de chargement R390 est valable 5 ans.